



La Saint Pierre de Nantes football

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2023/2024

Comme dans toute communauté organisée, la souscription d'une licence à La Saint Pierre de Nantes Football implique le respect des règles de fonctionnement mises en place pour y assurer la vie collective.

Le joueur, ainsi que ses parents, s'engagent à respecter les règles fixées dans le cadre des projets éducatifs du club.

Tout licencié s'engage à participer assidûment aux entraînements, matchs et tournois sauf excuse valable. Les jours et heures d'entraînement pour chaque catégorie sont communiqués en début de saison. La ponctualité et l'assiduité pourront être prises en considération pour le renouvellement de la licence la saison suivante.

Tout licencié s'engage à payer l'intégralité du prix de la licence en une seule fois. Il est possible de payer en 3 fois que par le paiement en ligne. Dans le cas contraire, le joueur sera interdit d'entraînements et de matchs. Le club n'effectuera aucun remboursement de licence (sauf circonstance exceptionnelle examinée par le club).

Un licencié de la catégorie :

- Senior s'engage à venir abriter minimum 1 match de la catégorie U12-U13, U14, U15, U16 ou U18.
- U18 s'engage à venir abriter minimum 1 match de la catégorie U12-U13, U14 ou U15.
- U16 s'engage à venir abriter minimum 1 match de la catégorie U12-U13, U14 ou U15.
- U15 s'engage à venir abriter minimum 1 match de la catégorie U10-U11 ou U12-U13.
- U14 s'engage à venir abriter minimum 1 match de la catégorie U10-U11 ou U12-U13.

L'accès du licencié aux entraînements et aux matchs ne sera autorisé qu'une fois le dossier d'inscription complet et validé.

En déposant leurs enfants aux entraînements, les parents des joueurs devront s'assurer de la présence d'un encadrant. La responsabilité du club est limitée aux créneaux horaires d'entraînement réellement effectués. En cas d'annulation d'un entraînement, l'information sera donnée par l'éducateur et sera affichée sur le panneau du club situé à l'entrée du stade et/ou sur le site du club : <http://lasaintpierredenantes.footeo.com/>

L'entraînement de chaque catégorie s'effectue sous la responsabilité d'un éducateur. Le licencié se doit d'y participer dans un esprit constructif d'aide et de respect de l'individu. Le licencié accepte également le principe de la concurrence. Le licencié défend avant tout les couleurs de son club et progresse au contact de ses coéquipiers.

Les décisions argumentées de l'éducateur visent à faire progresser l'ensemble des joueurs dans l'esprit du jeu collectif.

Une attitude correcte en toute circonstance est exigée notamment dans les vestiaires avant ou après l'entraînement et avant ou après un match. Sur le terrain, l'esprit du jeu prime, les paroles déplacées vis-à-vis de l'adversaire et de l'arbitrage ne sauraient être acceptées. Les écarts de comportement feront l'objet de sanctions étudiées par la commission de discipline.

En matière de discipline et d'éthique, les cas seront traités au sein de la Commission d'Ethique qui a pour but de faire respecter ce règlement. A cet effet, elle est seule responsable des sanctions à prendre, après avis de l'éducateur concerné. Ses décisions sont, avant tout, constructives et non répressives dans le respect de la personnalité de chaque individu.

Le licencié doit accepter de jouer pour l'équipe dans laquelle il est convoqué. Le transport des jeunes joueurs est assuré par les parents. Un planning de transport et de tenu du bar par équipe sera effectué avec l'obligation de participer minimum une fois par parent. L'éducateur devra être prévenu avant le jeudi soir en cas d'indisponibilité pour le match du samedi.

Le licencié ne participera à un tournoi ou une détection qu'avec l'accord express du club.

Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation ou de sélection est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées par l'intermédiaire du club et d'observer les directives qui lui sont données (article 175 du C.H.5 des règlements généraux de la Fédération Française de Football).

Chaque adhérent se doit de participer à l'assemblée Générale. Les jeunes licenciés se feront donc accompagner de leurs parents.

Tout licencié a pris connaissance du règlement intérieur et son inscription à la Saint Pierre de Nantes l'engage à le respecter.

Julien Boye, Président de la St Pierre de Nantes

Signature du joueur et parent (joueur mineur)